



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 16999

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de promouvoir l'éducation civique au lycée. Le rapport du Comité d'organisation de la consultation sur les lycées présidé par M. Philippe Meirieu, qui lui a été remis le 28 avril dernier, insiste dans son « principe » 12 sur la nécessité de rétablir l'éducation civique au lycée. Il considère en effet « l'enseignement de l'éducation civique, juridique et politique comme une discipline à part entière devant bénéficier d'une heure hebdomadaire ». Il insiste sur l'impérieuse nécessité de promouvoir l'esprit citoyen des lycéens, qui est d'ailleurs la mission première de l'école et des autres institutions de socialisation que sont la famille, l'entreprise notamment. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre dans ce sens, et la suite qui sera donnée aux conclusions du rapport « Meirieu ».

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes d'éducation civique du collège en cours de mise en oeuvre permettent de passer des principes aux pratiques civiques et aux institutions. Ils donnent le sens de la contribution attendue de toutes les disciplines à la formation civique, des pratiques civiques dans le cadre de la vie scolaire, et structurent cet enseignement par une progression cohérente. Au lycée, dans les sections technologiques, c'est par le biais de l'enseignement de l'histoire et de la géographie que l'élève est éduqué à la citoyenneté. En effet, délibérément ouvert sur le temps présent, cet enseignement ne dissocie pas la transmission d'un héritage et d'une culture de la formation intellectuelle et citoyenne. Dans le cadre de la réforme du lycée, il est prévu que tous les lycées bénéficient d'un enseignement d'initiation à la pratique de la démocratie, à l'éducation civique, sociale, juridique. Le programme concernant cet enseignement pourrait être mis en oeuvre à la rentrée 1999. Dans les lycées professionnels (cycles BEP et baccalauréats professionnels), une lecture orientée ou un aménagement simple des programmes actuels d'histoire et de géographie permettraient de renforcer la formation civique. En revanche, il paraît nécessaire de repenser les enseignements correspondants dans les cycles CAP.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16999

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3856

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6147